

CLAUDE LESPRIT CITOYEN DE LAVONCOURT

La lecture de vieux journaux est non seulement une source précieuse de renseignements sur la vie de nos villages mais également l'occasion de rencontrer des personnages hors du commun, courageux, émouvants ou parfois cocasses. Claude Lesprit dont il est question dans le Journal de la Haute-Saône du mercredi 16 octobre 1850 appartient à cette dernière catégorie.

Cet homme, âgé de 36 ans est ferblantier, il est dit sans domicile fixe mais sa famille est originaire de Lavoncourt.

C'est à Lavoncourt qu'il a commis le premier forfait dont il est accusé ce jour là. En mai et juin 1847 il a commis deux faux en écritures privées en rédigeant des lettres au nom d'Etienne Lesprit, aubergiste à Renaucourt. Il avait signé ces lettres pour garantir le paiement de marchandises qui lui seraient livrées par M Poulot, marchand de fer à Gray. Le montant des achats s'élevait à 116 francs.

Le jury le reconnaît coupable mais admet des circonstances atténuantes et dans sa grande mansuétude le condamne à seulement trois années d'emprisonnement.

L'affaire suivante jugée ce même jour, le concerne également. Il n'est plus question d'écritures frauduleuses mais de délits politiques punissables par le décret du 11 août 1848 et la loi du 27 juillet 1849.

Qu'à donc fait Claude Lesprit, ferblantier de Lavoncourt pour comparaître sous cette inculpation ?

En février dernier, accompagné d'un comparse qu'il n'a pas été possible d'identifier, ils parcouraient les communes des arrondissements de Gray et de Dole. Il tenait des discours incendiaires, encourageant les habitants à se soulever contre le gouvernement et cherchait à recruter des adhérents au parti socialiste dont il se disait l'émissaire.

Les comparses, arrivés le 9 à Marnay se présentèrent dans plusieurs maisons, notamment dans le cabaret du sieur Mathias, puis dans celui du sieur Martin. Lesprit poussa l'outrecuidance à chanter publiquement des couplets se terminant par ces refrains : « Vive les rouges ! A bas les blancs ! De toutes les couleurs, la rouge est la meilleure ! ». Il alla même dans l'une de ses chansons jusqu'à dire qu'il fallait couper le cou au général Changarnier¹.

Le 15 février alors que Lesprit et son compagnon étaient à Chatelay dans le Jura, ils se présentèrent comme des réfugiés politiques. Pendant le souper, devant un vaste auditoire Lesprit raconta qu'ils étaient partis 400 de Genève et s'étaient dirigés sur Dijon. Que finalement ils se sont regroupés au nombre de 10 000 avec une grande quantité d'armes et de munitions. Qu'ils étaient partout, à Paris, à Lyon. A l'Elysée on avait percé 4 trous dans la cheminée d'où on devait tirer sur le Président de la République et que tous les représentants seraient assassinés à la sortie de l'Assemblée. Rien ne pourrait les arrêter disait-il.

Le même jour vers 8 heures du soir Lesprit a tenu les mêmes discours dans l'auberge du sieur Graffiot à Chissey et à chanté encore « Vive les rouges ! A bas les blancs ! »

¹ Commandant en chef des troupes, ayant participé au côté de Napoléon III à la Révolution de 1848.

Cette fois il est déclaré coupable d'avoir, de mauvaise foi, diffusé des nouvelles mensongères et d'avoir par ses discours et ses chansons proférés dans des lieux publics, cherché à exciter le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

Et pour cela, il est condamné à six mois de prison, 100 francs d'amende et aux dépens.

Il faut ajouter qu'en 1846, le tribunal correctionnel de Pontarlier l'avait déjà condamné à un an d'emprisonnement pour le vol d'une montre en or. Il a une nouvelle fois goûté aux « plaisirs » des geôles grayloises, l'année suivante en 1847, cette fois il n'y est resté que huit jours, pour coups et blessures.

Voilà donc une forte tête ! Gageons que sa brillante carrière, exercée dans l'ensemble de la Franche-Comté, ne s'est pas arrêtée là !